

# ANNEXES



# **ANNEXE I : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE ET DU GROUPE RESTREINT**

## **> COMITE DE PILOTAGE**

5 réunions : 07/11/02, 01/10/03, 28/04/04, 22/06/04 et 16/12/04.

- **Président** : M. le Préfet de la région Auvergne
- **Animation et coordination** : M. le Directeur Régional de l'Environnement Auvergne  
M. le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- **Elus** :
  - M. le Président du Conseil Régional. Représentant : M. BLONDEL
  - M. le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme. Représentant : M. GOUTTEBEL
  - M. le Président de l'Association des Maires de l'Allier
  - M. le Président de l'Association des Maires du Cantal
  - M. le Président de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme
  - M. le Président de l'Association des Maires de Haute-Loire
- **Chasse** :
  - M. le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne
  - M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier
  - M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal
  - M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Loire
  - M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
  - M. le Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier. Représentant : M. SOULHAC
  - M. le Président de la 18<sup>ème</sup> Région de Louveterie
- **Agriculture et forêt** :
  - M. le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne
  - M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière. Représentant : M. HENON
  - M. le Président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles Massif-Central
  - M. le Coordonnateur Régional de la Confédération Paysanne
- **Utilisateurs de l'espace rural** :
  - M. le Président de la Fédération Régionale de la Randonnée Pédestre.
  - Mme la Directrice du Comité Régional du Tourisme
  - M. le Président de l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement
  - M. le Délégué Régional de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
  - M. le Président de la Fédération du Puy-de-Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Représentant : M. DESMOLLES
- **Associations de protection de la nature** :
  - M. le Président de la Fédération Régionale Auvergne Nature Environnement. Représentant : M. DULPHY
  - M. le Délégué Régional de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
  - M. le Président de l'Association Chauves-souris Auvergne.
  - Mme la Directrice d'Espaces et Recherches

- **Gestionnaires d'espaces naturels :**

M. le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. Représentant : M. CORDONNIER.

M. le Directeur du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez. Représentant : M. SOURP

M. le Directeur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Représentant : M. SENAUD

M. le Directeur territorial de l'Office National des Forêts. Représentant : Mme BRODIEZ

- **Propriétaires :**

M. le Président du Syndicat de la Propriété Agricole

M. le Président de l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne

- **Personnalités scientifiques :**

M. VILLEPOUX

M. PEROUX

M. BOUCHARDY

M. FAVRE

- **Administration :**

M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt. Représentant : M. BOUVATIER

M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Allier. Représentant : M. PESTY

M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Cantal. Représentant : M. FERNANDEZ

M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Loire. Représentant : M. VIART

M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme. Représentant : M. DAUBREE

Mme la Directrice Départementale des Services vétérinaires de la Haute-Loire

M. le Directeur Départemental de l'Équipement de l'Allier. Représentant : M. CHAUVET et Mme DAVID-RAISON

➤ **GROUPE RESTREINT**

**21 réunions :** 23/01/03, 25/03/03, 16/06/03, 23/07/03, 19/12/03, 16/01/04, 16/02/04, 5/03/04, 15/03/04, 29/03/04, 21/04/04, 4/05/04, 18/05/04, 7/06/04, 9/07/04, 3/09/04, 23/09/04, 13/10/04, 22/10/04, 3/11/04 et 25/11/04.

- **Elus:** M. BOURNEL (Association des maires du Puy-de-Dôme)

- **Chasse :** M. EYMARD (FRC Auvergne)

- **Agriculture :** M. LEBLAY (FRSEA) ou M. TAHON (FNSEA)

- **Forêt et propriétaires :** M. HENON (CRPF)

- **Associations de protection de la nature :** M. DULPHY (FRANE) ou M. TOURET (LPO)

- **Gestionnaires d'espaces naturels :** M. CORDONNIER (CEPA)

- **Administration :** M. DAUBREE (DDAF 63)

- **DIREN :** M. de GUILLEBON et Mme AUROUX

- **ONCFS :** M. SERY et Melle BELLANGER

## ANNEXE II : ABREVIATIONS UTILISEES

**AAPPMA** : Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**ACCA** : Associations Communales de Chasse Agréée

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**AFSSA** : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments

**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée

**CAD** : Contrats d'Agriculture Durable

**CAF** : Club Alpin Français

**CEPA** : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

**CNASEA** : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

**CNERA** : Centre National d'Etude et de Recherche Appliquée

**COFIL** : Comité de Pilotage

**CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

**CTE** : Contrats Territoriaux d'Exploitation

**CREEA** : Collectif Régional d'Education à l'Environnement d'Auvergne

**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière

**CSA** : Conservatoire des Sites de l'Allier

**CSRPN** : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

**DDE** : Direction Départementale de l'Équipement

**DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

**DDSV** : Direction Départementale des Services Vétérinaires

**DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement

**DRAF** : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

**DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

**ENITAC** : Ecole Nationale des Ingénieurs en Travaux Agricoles de Clermont

**ENS** : Espaces Naturels sensibles

**FDC** : Fédération Départementale des Chasseurs

**FDGDON** : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

**FDPPMA** : Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**FFME** : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

**FFN** : Fonds Forestier National

**FRANE** : Fédération Régionale Auvergne Nature Environnement

**FRC** : Fédération Régionale des Chasseurs

**FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

**FRSEA** : Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

**FSC** : Forest Stewardship Council

**GIC** : Groupement d'Intérêt Cynégétique

**IFN** : Inventaire Forestier National

**IFEN** : Institut Français de l'Environnement

**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique

**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux

**MAE** : Mesures Agro-Environnementales

**NAC** : Nouveaux Animaux de Compagnie

**ONC** : Office National de la Chasse

**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**ONF** : Office National des Forêts

**OPNA** : Observatoire du Patrimoine Naturel d'Auvergne

**ORF** : Orientations Régionales Forestières

**PAC** : Politique Agricole Commune

**PDRN** : Plan de Développement Rural National

**PEFC** : Programme for the Endorsement of Forest Certification

**PHAE** : Prime Herbagère Agri-Environnementale

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PNR** : Parc Naturel Régional

**RGA** : Recensements Généraux Agricoles

**RHD** : Rabbit Hemorrhagic Disease

**SAU** : Superficie Agricole Utile

**SAGE** : Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SDGC** : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

**SEPNUMC** : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature dans le Massif Central

**SPA** : Société Protectrice des Animaux

**SRPV** : Service Régional pour la Protection des Végétaux

**SRGS** : Schéma Régional de Gestion Sylvicole

**STH** : Surface Toujours en Herbe

**STOC** : Suivi temporel des oiseaux communs

**UICN** : Union International pour la Conservation de la Nature

**ZICO** : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

## **ANNEXE III : GLOSSAIRE** (Définition des termes suivis d'un astérisque dans le texte).

**Abrouissement** : sont comptés « abrouis » les plants dont la pousse terminale a été consommée.

**Bocage** : selon l'Institut pour le Développement Forestier, le bocage est un paysage agricole composé de champs irréguliers, limités par des haies, fossés et talus boisés, et comprenant parfois des arbres épars.

**Corridors écologiques** : ensemble d'habitats, d'éléments du paysage reliés entre eux et assurant des rôles de propagation et de circulation des espèces végétales et animales. Exemple : une haie reliant deux forêts ou une succession de bosquets en zone ouverte.

**Défrichement** : selon l'article L 311-1 du code forestier, « est un défrichement toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière ». Ce même article précise que « nul ne peut user du droit de défricher ses bois sans avoir préalablement obtenu une autorisation ».

**Ecorçage** : sont comptées « écorcées » les tiges dont l'écorce a été prélevée dans un but alimentaire.

**Exogène** : (ou exotique) se dit d'une espèce rencontrée dans un territoire situé en dehors de sa région naturelle d'origine, suite à une introduction volontaire ou accidentelle.

**Frottis** : sont comptés « frottés » les plants portant des blessures de frottement des bois de cervidés plus ou moins violent sur la tige.

**Habitat d'une espèce** : milieu défini par des facteurs abiotiques (non biologiques) et biotiques (du vivant) spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique (Article 1<sup>er</sup> de la Directive « Habitats » du 21 mai 1992).

**Haie** : selon l'Institut pour le Développement Forestier, la haie est un ensemble linéaire d'arbres, d'arbustes et/ou d'arbrisseaux, libres ou taillés, hauts ou bas, servant de clôture ou d'abris (ex. brise-vent). Cette définition englobe donc les haies pluristratifiées, les haies basses, les ripisylves et les alignements d'arbres.

**Milieux alluviaux** : situées dans la partie aval du lit des grandes rivières, les zones alluviales comprennent les habitats fluviaux (grèves, îlots et berges) et les secteurs annexes (bras morts, talus, landes et forêts alluviales), complexes de milieux plus ou moins humides formant une bande de largeur variable de part et d'autre de la rivière. (« Entre terre et eau, les zones humides d'Auvergne », FRANE, 2001).

**Opération de restauration de populations de faune sauvage** : opération visant à réintroduire ou renforcer des populations de faune sauvage par des lâchers d'animaux, dans des habitats favorables à leur survie. Elle doit s'accompagner d'actions visant à améliorer les capacités d'accueil du milieu, d'une gestion des facteurs limitants et d'une gestion des prélèvements des populations concernées. Ces opérations sont limitées dans le temps, définies sur un territoire et doivent faire l'objet de suivis et d'un bilan. Elles sont indépendantes des opérations de « lâchers de tir ».

**Réseau SAGIR** : Créé en 1986 par l'ONC, le réseau SAGIR est le système de surveillance sanitaire de la faune sauvage nationale. Son premier objectif est la mise en évidence des principales causes de mortalité de la faune (épizooties, intoxications,...) afin de proposer des mesures pour les éliminer ou en réduire l'impact. Il est basé sur un partenariat entre l'ONCFS,

les FDC, l'AFSSA-Nancy, le laboratoire de toxicologie de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, d'autres laboratoires spécialisés, les Laboratoires de Développement et d'Analyses, les Laboratoires Vétérinaires Départementaux, la Direction Générale de l'Alimentation et les DDSV.

**Ripisylve** : formation végétale où domine l'arbre, riveraine et dépendante d'un cours d'eau ; écosystème forestier inondé de façon régulière ou exceptionnelle.

**Tourbière** : marécage acide à sphaignes, hypnes, droseras, etc., où se forme la tourbe. « Les tourbières se forment lorsque le sol est constamment engorgé d'eau, sous un climat froid et humide. Elles se caractérisent par leurs formations végétales où dominent des végétaux hygrophiles ... dont la croissance engendre une accumulation importante de matière végétale non décomposée, la tourbe. » (« Entre terre et eau, Agir pour les zones humides », Ministère de l'Environnement, 1996).

**Zones humides** : terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (loi sur l'eau de janvier 1992).

**Zoonoses** : maladies infectieuses qui se transmettent naturellement des animaux vertébrés à l'homme et vice versa (Organisation mondiale de la Santé).



## **ANNEXE IV : LISTES D'ESPECES**

**1- Liste des oiseaux nicheurs pour lesquels l'Auvergne a une responsabilité régionale réalisée par la LPO - 2004.**

**2- Liste extraite des Listes Rouges Régionales accompagnée des autres statuts des espèces concernées.**

Listes Rouges Régionales validées par le CSRPN en 2004. Ces listes sont issues du travail relatif à la modernisation des ZNIEFF et dépassent le seul cadre des espèces prises en compte dans les ORGFH.



**LISTE DES OISEAUX NICHEURS POUR LESQUELS L'AUVERGNE A  
UNE RESPONSABILITE REGIONALE REALISEE PAR LA LPO - 2004**

<b>ESPECES</b>	<b>Importance régionale</b>
Aigle botté	1
Alouette lulu	1
Autour des palombes	1
Busard cendré	1
Chevalier guignette	1
Chouette chevêche	1
Cincle plongeur	1
Effraie des clochers	1
Grand Corbeau	1
Grand-duc d'Europe	1
Grèbe castagneux	1
Milan royal	1
Pie-grièche écorcheur	1
Pie-grièche grise	1
Pipit spioncelle	1
Bécassine des marais	2
Bihoreau gris	2
Bondrée apivore	2
Bruant fou	2
Bruant ortolan	2
Buse variable	2
Chouette hulotte	2
Circaète Jean-le-Blanc	2
Courlis cendré	2
Epervier d'Europe	2
Faucon crécerelle	2
Hibou moyen-duc	2
Hirondelle de rochers	2
Marouette ponctuée	2
Milan noir	2
Œdicnème criard	2
Petit Gravelot	2
Pic noir	2
Tarin des aulnes	2
Torcol fourmilier	2
Tourterelle des bois	2
Bécasse des bois	3
Faucon hobereau	3
Grimpereau des bois	3
Grive litorne	3
Guêpier d'Europe	3
Héron cendré	3
Huppe fasciée	3
Martin-pêcheur d'Europe	3
Merle à plastron	3
Pic vert	3
Pigeon colombin	3
Vanneau huppé	3

**Critères de choix :**

Espèces ayant un statut défavorable en Europe et en France

1 : plus de 10 % de la population française en Auvergne

2 : entre 6 et 10 % de la population française en Auvergne

3 : 5 % de la population française en Auvergne

**Rappel :** l'Auvergne possède une surface qui correspond à un peu moins de 5 % de la surface de la France

**En gras :** espèces déterminantes de la région Auvergne





## NOTICE GENERALE RELATIVE AUX LISTES ROUGES AUVERGNE

\*\*\*\*

**Validation CSRPN du 4 février 2004**

### **1. Introduction**

Des listes régionales d'espèces ont été élaborées en Auvergne, afin de servir de référence de manière cohérente et homogène.

L'élaboration de ces listes a été réalisée au niveau régional par des spécialistes de chaque groupe taxonomique à l'occasion d'un travail préparatoire relatif à la modernisation des ZNIEFF (espèces et milieux déterminants pour l'Auvergne).

Il faut rappeler ici que si le **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)** est dûment mandaté pour valider les listes d'espèces déterminantes, le cadre des Listes Rouges Régionales est plus informel en l'absence d'un organisme comparable au MNHN au niveau national. Les termes du **décret n° 2004-292 du 26 mars 2004** confirment au CSRPN cette compétence.

### **2. La méthode**

**Les Listes Rouges Régionales** indiquent un niveau de vulnérabilité des populations dans la région, et se fondent sur des notions : - de rareté de localité des espèces (ou station),  
- de faible abondance des espèces,  
- de risque réel ou potentiel de diminution ou de disparition de certaines de ces espèces.

Les Listes Rouges Régionales reposent sur les critères UICN adaptés aux conditions régionales. Elles sont déterminées par les **notations traditionnelles** : D (en danger), V (vulnérable), R (rare), DE (En Déclin), E (Eteint) et I (indéterminé, mais devant figurer sur la liste).

Les critères pris en compte portent également sur :

- les espèces en **Limite d'aire**, c'est-à-dire dont l'aire de répartition biogéographique atteint une de ses limites dans la région Auvergne ;
- les espèces à **Aire disjointe**, c'est-à-dire dont l'aire de répartition biogéographique est morcelée, la région Auvergne étant concernée par une de ces aires satellites ;
- les espèces en **Marginalité écologique**, c'est-à-dire présentes en dehors de leurs habitats normaux ;
- les espèces **Endémiques**, ceci au niveau national.

Si des critères précis peuvent être définis pour les ensembles les mieux connus, dans d'autres cas l'approche est nécessairement plus intuitive, et basée sur une synthèse d'appréciations.

Des **notices**, parfois succinctes, donnent des informations sur l'élaboration de la liste. La notice orthoptères est basée sur un travail très approfondi de E. Boitier, mais étant donné son volume (77 pages), sa diffusion sous forme écrite sera restreinte.

### **3- Les listes**

Il a été établi pour l'Auvergne **sept Listes Rouges Régionales** pour les groupes suivants:

- Mammifères
- Oiseaux nicheurs
- Reptiles et Amphibiens
- Papillons : Rhopalocères et Zygènes
- Odonates
- Orthoptères
- Araignées.

Pour chaque espèce des Listes Rouges Régionales, il a été ajouté à titre d'information, l'ensemble des statuts existants. Ainsi, pour chaque espèce, il est fourni **les informations suivantes** :

- Nom scientifique ou latin,
- Nom vernaculaire (quand il existe),
- Protection : nationale et régionale,
- Listes rouges nationales,
- Directives européennes : Habitats (annexe II et IV), Oiseaux (annexe I),
- Situation en limite d'aire (LA) ou en aire disjointe (AD) sauf pour certains groupes ou ces notions sont difficiles à apprécier (Oiseaux...),
- Pour les araignées, les milieux caractéristiques ont été ajoutés.

**NOTE** : Figurent ci-après les notices de chaque groupe taxonomique dans leur forme originale fournie par les spécialistes du CSRPN, étant entendu que les notices se rapportent à la fois à la modernisation des ZNIEFF et aux Listes Rouges Régionales.



**Liste d'espèces déterminantes (inventaire ZNIEFF modernisé)  
Liste Rouge Auvergne**

**Mammifères**

\*\*\*\*\*

**Validation CSRPN du 4 février 2004**

Elle retient d'abord des espèces qui figuraient déjà sur la liste proposée par l'OPNA il y a 8 ans :

- Le Castor *Castor fiber* et la Loutre *Lutra lutra*, espèces emblématiques dont le statut s'améliore dans la région, mais dont les populations restent fragiles et qui sont classées « vulnérables » ;
- Le Chat forestier *Felis sylvestris*, la Genette *Genetta genetta*, le Muscardin *Muscardinus avellanarius* et le Campagnol des neiges *Chyonomis nivalis*, avec des populations dispersées ou très localisées, sont classées « rares »
- Le Putois *Mustela putorius* et la Musaraigne aquatique *Neomys fodiens* (qui figurent sur la liste rouge nationale), en tant qu'espèces patrimoniales déterminantes.

Elle comprend d'autre part une liste importante de Chiroptères. Celle-ci a été constituée à partir de la base de données de l'association « Chauve-souris Auvergne ». Dans le contexte actuel de régression des Chiroptères, seules 4 espèces (*Myotis daubentoni*, *Eptesicus serotinus*, *Pipistrellus kulhi*, *P. pipistrellus*) ont été considérées comme non menacées sur les 28 actuellement connues en Auvergne.

- sont considérées « **en danger** » le Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi* et le Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*, car malgré une prospection permettant de les contacter, les effectifs ainsi que le nombre de sites connus sont extrêmement réduits.
- 6 espèces sont qualifiées « **vulnérables** » en raison de leurs faibles effectifs, d'une répartition réduite sur la région, et d'indices et sites de reproduction en très faible nombre.
- 6 espèces sont qualifiées « **rares** » en raison de leur faibles effectifs et de la dispersion importante au vu des indices de reproduction sur l'ensemble des zones prospectées.
- Enfin, 8 espèces ont été l'objet de trop peu de données, en raison de leur rareté ou de leur dispersion, pour pouvoir leur attribuer un statut défini, et sont qualifiées « **indéterminées** ».

Huit de ces espèces de Chiroptères sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats, et toutes le sont à l'annexe IV.



## Liste d'espèces déterminantes (Inventaire ZNIEFF modernisé) Liste Rouge Auvergne

### Oiseaux nicheurs

\*\*\*\*\*

**Validation CSRPN du 4 février 2004**

Rappelons que les **espèces déterminantes** fondent la justification des ZNIEFF. Elles peuvent comprendre :

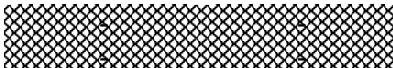
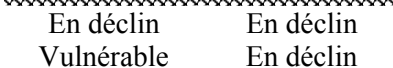
- les espèces en danger, vulnérables, rares ou remarquables des listes rouges nationales ou locales
- des espèces protégées nationalement (pour les oiseaux, ce n'est guère un critère), ou faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales
- des espèces à intérêt patrimonial moindre, mais se trouvant dans des conditions particulières (limite d'aire...)

Pour ce qui suit, on prendra comme référence le **tableau croisé espèces menacées en Auvergne / priorités de conservation**.

#### LES ESPÈCES MENACÉES EN AUVERGNE

résultent d'un travail réalisé pour la DIREN Auvergne en 1995. Il avait été retenu le principe d'une liste régionale avec les mêmes catégories de menaces pour les oiseaux que celles utilisées pour la réalisation des listes européennes par BirdLife International (TUCKER et al., 1994). Reprenant les catégories de l'U.I.C.N., elles ont été adaptées pour la France par le service Etudes et Recherches de la LPO (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT 1999). Ces catégories de vulnérabilité sont définies à partir de la taille des populations régionales pour chaque espèce nicheuse, et des tendances d'évolution des effectifs et de la distribution de ces espèces au cours de la période 1970-1990. Elles tiennent compte également de la nature plus ou moins localisée de leur répartition dans les 4 départements auvergnats.

#### Critères utilisés :

Taille de la population	<10 couples	<50 couples	< 300 couples	< 3 000 couples	> 3 000 couples
Tendances					
Augmentation	Vulnérable	Vulnérable	Rare		
Stable	En danger	Vulnérable	Rare		
Déclin	En danger	En danger	Vulnérable	En déclin	En déclin
Très fort déclin	En danger	En danger	En danger	Vulnérable	En déclin
Population très localisée sur quelques sites	En danger	Vulnérable	Localisée	Localisée	Localisée



Un critère supplémentaire a été retenu afin de qualifier des espèces dont la sensibilité reste insuffisamment connue, susceptibles d'être classées dans les catégories précédentes mais pour lesquelles nous ne disposons pas d'informations suffisantes, et qui méritent une attention particulière :  
A surveiller

#### PRIORITES DE CONSERVATION EN AUVERGNE

De façon à apprécier l'intérêt local des espèces concernées et pour estimer les priorités de conservation en relation avec les 2 autres échelles de perception que sont les listes rouges européennes et françaises, chaque espèce de l'avifaune nicheuse d'Auvergne a été regroupée dans un tableau qui reprenait les différentes priorités, de l'Europe à la région :

la Directive communautaire CEE/79/409

les priorités européennes (TUCKER et al, 1994) : les espèces sont identifiées à la fois en fonction de leur statut mondial et européen, ainsi qu'en fonction de la proportion de leurs populations européennes. Liste rouge nationale : c'est l'inventaire de la faune menacée de France, publié sous la direction du Service Faune Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle (WWF, MNHN, 1994).

les espèces menacées en Auvergne

les espèces à statut de conservation défavorable en Europe, et dont plus de 5% des effectifs français se trouvent en Auvergne, ou à statut de conservation favorable en Europe, mais qui y sont concentrées (plus de la moitié de la population totale), et dont plus de 5% des effectifs trouvent en France et plus de 5% des effectifs français en Auvergne : il s'agit d'espèces pour lesquelles la région a une responsabilité forte dans l'évolution des populations.

Espèces dont le statut de conservation en Europe est favorable, mais qui y sont concentrées (plus de 50% de la population totale) et dont plus de 5% des effectifs de trouvent en France et plus de 5% des effectifs français en Auvergne : il s'agit d'espèces pour lesquelles la région a une responsabilité forte dans l'évolution des populations.

Suite à cette classification, des priorités de conservation ont été déterminées

#### REMARQUES

Depuis 1995, un certain nombre de travaux ont accru nos connaissances (en Auvergne, en France et en Europe). Il serait donc bon de prévoir une actualisation régulière de la liste des espèces déterminantes. Pour information, deux espèces nicheuses nouvelles pourraient s'ajouter ) la liste : le Goéland leucophaé (nicheur dans le Cantal et dans l'Allier), et l'Echasse blanche (nicheur occasionnel dans le Cantal).

Certaines espèces à surveiller (déclin constaté en France depuis 1989, cf. travaux du MNHN) sont encore abondantes en Auvergne (ou sont typiquement des espèces nichant dans des bâtiments comme l'Hirondelle rustique et l'Effraie) et pourraient être retirées\* (au moins pour le moment) de la liste des espèces déterminantes en ce qui concerne les ZNIEFF : **Alouette des champs, Bruant jaune, Chouette hulotte, Effraie des clochers, Fauvette grisette, Hirondelle rustique, Tarier pâtre.**

Enfin, quelques espèces en limite d'aire de répartition en Auvergne n'apparaissent pas dans le tableau défini avec les critères ci-dessus : **le Pouillot siffleur, le Pouillot fitis, la Mésange boréale, le Grimpereau des bois et le Corbeau freux.**

\* Elles l'ont été dans la liste jointe.



Direction Régionale de l'Environnement  
AUVERGNE

**Liste d'espèces déterminantes (inventaire ZNIEFF modernisé)  
Liste Rouge Auvergne**

**Reptiles et Amphibiens**

\*\*\*\*\*

**Validation CSRPN du 4 février 2004**

**Reptiles** :

les deux espèces classées en tête de la liste rouge régionale, avec la mention « vulnérable » sont très localisées dans notre région. La Cistude, en déclin, ne se rencontre plus guère que dans les étangs de la Sologne Bourbonnaise, et le Lézard ocellé n'est présent que dans l'extrême sud du Cantal.

La Couleuvre d'Esculape a une distribution très dispersée ; quant à la Couleuvre verte et jaune, plutôt thermophile, elle n'a été signalée que de quelques points ; son statut ne peut actuellement être précisé, mais il est certainement fragile.

Plus répandue, la Vipère péliade est cependant en déclin ; elle est caractéristique en Auvergne des zones humides d'altitude.

**Amphibiens** :

Le Pélodyte ponctué est extrêmement localisé en Auvergne.

Le Sonneur à ventre jaune peut être localement abondant, mais la spécificité de ses habitats (zones humides peu profondes, flaques d'eau temporaires...) le rend vulnérable.

Les quatre espèces de Tritons sont toutes considérées comme vulnérables au niveau national ; en Auvergne, trois d'entre elles (ponctué, alpestre et crêté) ont un statut critique lié à la régression des zones humides, surtout en plaine. Le Triton marbré est moins menacé, mais a été retenu comme espèce déterminante des zones humides.



Direction Régionale de l'Environnement  
AUVERGNE

**Liste d'espèces déterminantes (inventaire ZNIEFF modernisé)  
Liste Rouge Auvergne**

**Papillons (Rhopalocères et Zygènes)**

\*\*\*\*\*

**Validation CSRPN du 4 février 2004**

Il s'agit d'une mise à jour de la liste précédente établie par l'OPNA.

Y ont participé Ph. Bachelard, A. Deshommais, J. Faïn, F. Fournier, C. Tautel, D. Turlan.

**Par rapport à la liste précédente :**

- a) La nomenclature a été mise à jour (référence LERAUT 1999)
- b) Il a été ajouté aux Rhopalocères les Zygènes, Lépidoptères de mœurs diurnes, et donc aisément utilisables comme espèces indicatrices. 4 espèces rares ou localisées ont été retenues.
- c) Des modifications ont été apportées à la liste des Rhopalocères :
  - *Lopinga achine*, *Erebia medusa*, et *Coenonympha hero* ont été notées comme certainement éteintes dans notre région
  - Le statut de *Maculinea alcon* est passé de D à V après la découverte de nouvelles stations
  - *Erebia manto constans*, espèce très localisée des zones subalpines, a été ajoutée
  - *Coenonympha gartetta lecerfi*, forme endémique des Hautes-Chaumes du Forez, a été classée en R
  - Ont été également classés en R *Arethusana arethusana* et *Pyrgus onopordi* (espèce localisée)
  - *Pyrgus malvae* et *P. malvoides* (LA) très difficiles à distinguer, ont été retirés
- d) Deux espèces patrimoniales ont été ajoutées comme déterminantes hors liste rouge : *Euphydryas aurinia* et *Maculinea arion*. Protégées au niveau national et classées « en danger » sur la liste rouge nationale, leur statut local n'a pas paru aussi critique

**Remarques importantes :**

- Il est suggéré que seules les espèces classées D, V, R soient considérées comme formant une liste rouge régionale, les quelques autres étant uniquement espèces déterminantes
- La présente liste représente l'état actuel de nos connaissances ; elle devra être revue dans un délai de 5 ans.



Direction Régionale de l'Environnement  
AUVERGNE

**Liste d'espèces déterminantes (inventaire ZNIEFF modernisé)  
Liste Rouge Auvergne**

**Odonates**

\*\*\*\*

**Validation CSRPN du 4 février 2004**

Cette liste a été établie par B. GILARD et O. VILLEPOUX, avec la collaboration de D. BRUGIERE, J.M. FAVROT, A.J. FRANCEZ, J. FRAT, A. LADET et T. LEROY.

**Commentaires :**

**a) Espèces disparues :** *A. caerulea*, trouvée au lac de Bourdouze par Aguesse (1964), n'a pas été retrouvée depuis. Son statut est donc incertain. Si on la retrouvait, elle serait à classer en "D". Elle n'a pas été retenue dans les listes.

**b) Espèces en danger :** ces espèces n'ont fait l'objet que de quelques citations (ou même une seule) depuis le début de l'étude odonatologique de l'Auvergne. Elles sont à la fois très rares et très localisées.

**c) Espèces vulnérables :** espèces souvent peu abondantes et localisées à un petit nombre de sites spécifiques : *C. lunulatum* et *S. arctica* aux zones aquatiques d'un petit nombre de tourbières acides, *L. v. vestalis* à quelques lacs ou marais de moyenne altitude, *G. flavipes* à quelques sites du département de l'Allier, *S. flavomaculata* à quelques cariçaies en bordure d'étang et de plus en forte régression.

**d) Espèces rares :** espèces peu communes partout (par exemple, *C. scitulum*) ou assez bien représentées dans une zone particulière du territoire régional et quasiment absente ailleurs (comme *O. cecilia* dans le nord du val d'Allier ou *O. curtisii* dans le sud de cette vallée). Certaines jadis très peu abondantes montrent une tendance à l'expansion (comme *L. barbarus*).

**e) Espèces endémiques :** aucune espèce d'odonate n'est endémique au niveau de l'Auvergne.

**f) Espèces en aire disjointe :** seules deux espèces nous ont semblé relever de ce classement. Toutefois il faut remarquer qu'il s'agit du critère le plus sensible au déficit de prospection.



Direction Régionale de l'Environnement  
AUVERGNE

**Liste d'espèces déterminantes (inventaire ZNIEFF modernisé)  
Liste Rouge Auvergne**

**Araignées**

\*\*\*\*

**Validation CSRPN du 4 février 2004**

**Cette liste est très incomplète**, et ceci pour deux raisons : d'une part, nos connaissances sur la répartition et l'importance des populations des quelques 700 espèces d'araignées vivant vraisemblablement dans la région Auvergne sont très imparfaites ; d'autre part, il est inutile, pour l'instant, de surcharger une liste dont le but est opérationnel par une multitude d'espèces qui ne seront jamais cités dans les inventaires des sites étudiés.

Il nous a toutefois paru important de faire figurer dans une liste rouge quelques espèces, de taille "assez grosse", qui sont caractéristiques de milieux très particuliers et remarquables par leur rareté et leur originalité biogéographique.

**Les espèces citées ici sont :**

- soit des espèces de tourbières ou de marais, d'affinités faunistiques septentrionales voire des relictuelles glaciaires (T).
- soit des espèces des berges vives des rivières torrentielles montagnardes, à affinités alpines (B).
- soit des espèces des éboulis rocheux ou des pelouses montagnardes (M).
- soit des espèces thermophiles ou thermo-xérophiles, à affinités méditerranéennes (X).

**L'imprécision de nos données ne nous permet pas d'utiliser la catégorie "en danger" avec rigueur, c'est pourquoi seuls sont employés les statuts "vulnérable" et "rare". Il est, de même, illusoire de valider la notion d'aire disjointe dans ce contexte.**





Direction Régionale de l'Environnement  
AUVERGNE

# LISTE EXTRAITE DES LISTES ROUGES REGIONALES

accompagnée des autres statuts des espèces concernées.

Danièle AUROUX  
(1er décembre 2004)  
Cadre : ORGFH

1

## LRR validée par le CSRPN le 4 février 2004

D=en Danger; V=Vulnérable; R=Rare ou localisé;  
DE = en déclin, en diminution.

### LEGENDE :

LRR : Liste Rouge Régionale  
LRN : Liste Rouge Nationale  
PN : Protection nationale (annexe I et II)  
DO : Directive Oiseaux (annexe I)  
DH II : Directive-Habitat (annexe II)  
DH IV : Directive-Habitat (annexe IV)  
AD : Espèces en aire disjointe  
LA : Espèces en limite d'aire  
CB : Convention de Berne (annexe II ou III)  
P : Priorité de conservation

## LISTE MAMMIFERES

Auteurs : OPNA 1998, Chauve-Souris Auvergne (mars 2002)  
Chauve-Souris: P. Giosa, E. Boitier, M. Bernard, R. Legrand  
Date : mise à jour Chauve souris Auvergne : janvier 2004

TAXON	- nom latin -	- nom vernaculaire -	LRR	LRN	PN	DH II	DH IV	LA	AD
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Kuhl	Minioptère de Schreibers	D	V	X	X	X	X	
<i>Rhinolophus euryale</i>	Blasius	Rhinolophe euryale	D	V	X	X	X		
<i>Barbastella barbastellus</i>	Sc	Barbastelle	V	V	X	X	X		
<i>Castor fiber</i>	L.	Castor	V		X	X	X		
<i>Hypsugo savi</i>	(Bonaparte)	Vespère de Savi	V		X		X		
<i>Lutra lutra</i>	(L.)	Loutre	V	D	X	X	X		
<i>Myotis bechsteini</i>	(Kuhl)	Vespertilion de Bechstein	V	V	X	X	X		
<i>Myotis emarginatus</i>	(E. Geoffroy)	Vespertilion à oreilles échancrées	V		X	X	X		
<i>Myotis myotis</i>	(Borkhausen)	Grand Murin	V	V	X	X	X		
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	(Shreber)	Grand Rhinolophe	V	V	X	X	X		
<i>Eptesicus nilsoni</i>	(Keyserling et Blasius)	Sérotine de Nilson	R	R	X		X		
<i>Felis sylvestris</i>	Schreber	Chat forestier	R		X		X		
<i>Genetta genetta</i>	L.	Genette	R	I	X				
<i>Chyonomis nivalis</i>	(Martins)	Campagnol des neiges	R						X
<i>Muscardinus avellanarius</i>	(L.)	Muscardin	R				X		
<i>Myotis mystacinus</i>	(Kuhl)	Vespertilion à moustaches	R		X		X		
<i>Myotis nattereri</i>	(Kuhl)	Vespertilion de Natterer	R		X		X		
<i>Neomys anomalus</i>	(Cabrera)	Musaraigne de Miller	R		X		X		
<i>Nyctalus leisleri</i>	Kuhl	Noctule de Leisler	R	V	X		X		
<i>Nyctalus noctula</i>		Noctule commune	R	V	X		X		
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	(Bechstein)	Petit Rhinolophe	R	V	X	X	X		



## LISTE OISEAUX NICHEURS

Taxon - nom latin -	-nom vernaculaire -	LRR	LRN	P	PN	DO	CB
<i>Ixobrychus minutus</i> (L.)	Blongios nain	D	D	1	X	X	anII
<i>Ana strepera</i> L.	Canard chipeau	D		1			anIII
<i>Tringa totanus</i> (L.)	Chevalier gambette	D	V	1			anIII
<i>Ardea purpurea</i> L.	Héron pourpré	D		1	X	X	anII
<i>Asio flammeus</i> (Pontop.)	Hibou des marais	D	D	1	X	X	anII
<i>Tetrax tetrax</i> (L.)	Outarde canepetière	D		1	X	X	anII
<i>Crex crex</i> (L.)	Râle des genêts	D	V	1	X	X	anII
<i>Anas querquedula</i> L.	Sarcelle d'été	D	D	1		X	anIII
<i>Gallinago gallinago</i> (L.)	Bécassine des marais	D	D	2			anIII
<i>Circus aeruginosus</i> (L.)	Busard des roseaux	D		2	X	X	anII
<i>Galerida cristata</i> (L.)	Cochevis huppé	D		2	X		anIII
<i>Porzana porzana</i> (L.)	Marouette ponctuée	D		2	X	X	anII
<i>Anthus campestris</i> (L.)	Pipit rousseline	D		2	X	X	anII
<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (L.)	Rousserolle turdoïde	D	V	2	X		anII
<i>Anas crecca</i> L.	Sarcelle d'hiver	D		2			anIII
<i>Sterna albifrons</i> Pallas	Sterne naine	D		2	X	X	anII
<i>Anas clypeata</i> L.	Canard souchet	D		3			anIII
<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin)	Aigle botté	V	R	1	X	X	anII
<i>Ciconia ciconia</i> (L.)	Cigogne blanche	V		1	X	X	anII
<i>Ardeola ralloides</i> (Scopoli)	Crabier chevelu	V	V	1		X	anII
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall	Faucon pèlerin	V	R	1	X	X	anII
<i>Circus pygargus</i> (L.)	Busard cendré	V		2	X	X	anII
<i>Numenius arquata</i> (L.)	Courlis cendré	V		2			anIII
<i>Sylvia hortensis</i> (Gmelin)	Fauvette orphée	V	I	2	X		anII
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert)	Fauvette pitchou	V		2	X	X	anII
<i>Aythya ferina</i> (L.)	Fuligule milouin	V		2			anIII
<i>Aythya fuligula</i> (L.)	Fuligule morillon	V		2			anIII
<i>Bonasia bonasia</i> (L.)	Gélinotte des bois	V		2	X	X	anIII
<i>Merops apiaster</i> L.	Guêpier d'Europe	V		2	X		anII
<i>Bubulcus ibis</i> (L.)	Héron garde-bœufs	V		2	X		anII
<i>Otus scops</i> (L.)	Hibou petit-duc	V		2	X		anII
<i>Larus melanocephalus</i> Temminck	Mouette mélanocéphale	V		2	X		anII
<i>Lanius senator</i> L.	Pie-grièche à tête rousse	V		2	X		anII
<i>Tichodroma muraria</i> (L.)	Tichodrome échelette	V		2	X		AnII





Direction Régionale de l'Environnement

AUVERGNE

<i>Prunella collaris</i> (Scop.)	Accenteur alpin	V		3	X		anII
<i>Cettia cetti</i> (Temminck)	Bouscarle de Cetti	V		3	X		anII
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafin.)	Cisticole des joncs	V		3	X		anII
<i>Falco subbuteo</i> L.	Faucon hobereau	V		3	X		anII
<i>Apus melba</i> (L.)	Martinet à ventre blanc	V		3	X		anII
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i> (L.)	Phragmite des joncs	V		3	X		anII
<i>Rallus aquaticus</i> L.	Râle d'eau	V		3			anIII
<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechst.)	Rousserolle verderolle	V		3	X		anII
<i>Sterna hirundo</i> L.	Sterne pierregarin	V		3	X	X	anII
<i>Vanellus vanellus</i> (L.)	Vanneau huppé	V		3			anIII
<i>Bubo bubo</i> (L.)	Grand-duc d'Europe	R	R	1	X	X	anII
<i>Nycticorax nycticorax</i> (L.)	Bihoreau gris	R		2	X	X	anII
<i>Circus cyaneus</i> (L.)	Busard Saint-Martin	R		2	X	X	anII
<i>Actitis hypoleucos</i> (L.)	Chevalier guigette	R	R	2	X		anII
<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin)	Circaète Jean-le-Blanc	R		2	X	X	anII
<i>Larus canus</i> L.	Goéland cendré	R	V	2	X		anIII
<i>Monticola saxatilis</i> (L.)	Merle de roche	R	I	2	X		anII
<i>Picus canus</i> Gmelin	Pic cendré	R		2	X	X	anII
<i>Carduelis spinus</i> (L.)	Tarin des aulnes	R	R	2	X		anII
<i>Egretta garzetta</i> (L.)	Aigrette garzette	R		3	X	X	anII
<i>Aegolius funereus</i> (L.)	Chouette de Tengmalm	R		3	X	X	anII
<i>Sylvia curruca</i> (L.)	Fauvette babillarde	R		3	X		anII
<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas)	Gobemouche noir	R		3	X		anII
<i>Podiceps nigricollis</i> Brehm	Grèbe à cou noir	R		3	X		anII
<i>Podiceps cristatus</i> (L.)	Grèbe huppé	R		3	X		anIII
<i>Turdus torquatus</i> L.	Merle à plastron	R		3	X		anII
<i>Petronia petronia</i> (L.)	Moineau soulcie	R		3	X		anII
<i>Larus ridibundus</i> L.	Mouette rieuse	R		3	X		anIII
<i>Emberiza hortulana</i> L.	Bruant ortolan	DE		2	X	X	anIII
<i>Coturnix coturnix</i> (L.)	Caille des blés	DE		2			anIII
<i>Athene noctua</i> (L.)	Chouette chevêche	DE		2	X		anII
<i>Burhinus oedichnemus</i> (L.)	Oedichnème criard	DE		2	X	X	anII
<i>Perdix perdix</i> (L.)	Perdrix grise	DE		2			anIII
<i>Lanius excubitor</i> L.	Pie-grièche grise	DE		2	X		anII
<i>Jynx torquilla</i> L.	Torcol fourmilier	DE		2	X		anII
<i>Riparia riparia</i> (L.)	Hirondelle de rivage	DE		3	X		anII
<i>Upupa epops</i> L.	Huppe fasciée	DE		3	X		anII



Direction Régionale de l'Environnement  
AUVERGNE

Auteur : OPNA

Date : 1998

## LISTE REPTILES ET AMPHIBIENS

- nom latin -	- nom vernaculaire -	LRR	LRN	PN	DH II	DH IV	LA	AD
<b>Reptiles</b>								
<i>Emys orbicularis</i> (L.)	Cistude d'Europe	V	V	X	X	X		
<i>Lacerta lepida</i> Daudin	Lézard ocellé	V	V	X				
<i>Elaphe longissima</i> (Laurenti)	Couleuvre d'Esculape	R		X		X		
<i>Vipera berus</i> (L.)	Vipère péliade	DE	I					X
<b>Amphibiens</b>								
<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin)	Pélodyte ponctué	V	V	X				
<i>Bombina variegata</i> (L.)	Sonneur à ventre jaune	V	V	X	X	X	X	X
<i>Triturus vulgaris</i> (L.)	Triton ponctué (vulgaire)	R		X				
<i>Hyla arborea</i> (L.)	Rainette verte	DE	V	X		X		



## LISTE RHOPALOCERES ET ZYGENES Liste Papillons

Date : janvier 2003

TAXON - nom latin -	- nom vernaculaire -	LRR	LRN	PN	DH II	DH IV	LA	AD
<i>Boloria aquilonaris</i> Stichel	Nacré de la Canneberge	D	D	X				X
<i>Chazaria briseis</i> L.	Hermite	D						
<i>Maculinea rebeli</i> Hirschke	Azuré de la Croisette	D	D	X				
<i>Parnassius apollo</i> L.	Apollon	D	D	X		X		X
<i>Parnassius mnemosyne</i> L.	Semi-apollo	D	V	X		X		X
<i>Brenthis hecate</i> D. et Schiff.	Nacré de la Filipendule	V					X	
<i>Erebia arvernensis</i> Obth.	Moiré d'Auvergne	V						X
<i>Erebia manto constans</i> Eiffenger	Moiré variable	V						X
<i>Erebia neoridas</i> B.	Moiré automnal	V						
<i>Limenitis populi</i> L.	Grand sylvain	V						
<i>Maculinea alcon</i> Schiff.	Protée	V	D	X				
<i>Satyrus actaea</i> Esp.	Petite coronide	V						
<i>Satyrus ferula</i> F.	Grande coronide	V					X	
<i>Thersamolycaena dispar</i> Hwth.	Cuivré des marais	V	D	X	X	X	X	
<i>Zygaena rhadamantus</i> Esp.	Zygène cendrée	V	I	X				
<i>Zygaena sarpedon</i> Hb.	Zygène du Panicaut	V						
<i>Arethusana arethusa</i> Stgr.	Mercure	R					X	
<i>Coenonympha gardetta lecerfi</i> de Lesse	Satyriion du Forez*	R						X
<i>Cupido osiris</i> Meig.	Azuré de la Chevrette	R						
<i>Erebia ottomana</i> Herrich-Schaffer	Moiré ottoman	R						X
<i>Erebia sudetica</i> Std.	Moiré des Sudètes	R	V	X		X		X
<i>Heteropterus morpheus</i> Pall.	Miroir	R					X	
<i>Helleia helle</i> Schiff.	Cuivré de la Bistorte	R	D	X				X
<i>Minois dryas</i> Scop.	Grand nègre des bois	R						
<i>Neohipparchia statilinus</i> Hfn.	Faune	R						
<i>Pyrgus onopordi</i> Rbr.	Hespérie de la Malope	R						
<i>Satyrium pruni</i> L.	Thécla du Prunier	R						
<i>Satyrium w-album</i> Kn.	W-blanc	R						
<i>Scolitantides orion</i> Pall.	Azuré des Orpins	R					X	
<i>Zygaena osterodensis</i> Reiss	Zygène d'Ostérode	R						

\* Sous-espèce endémique du Forez



Liste établie par B. Gilard et O. Villepoux, avec la participation de  
D. Brugière, J.M. Favrot, A.J Francez, J.Frat, A.Ladet, T. Leroy (mars 2001)

**LISTE ODONATES**

Mise à jour : janvier 2004

TAXON	- nom latin -	- nom vernaculaire -	LRR	LRN	PN	DH II	DH IV	LA	AD
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	(Van der Linden)	Caloptéryx hémorroïdal	D					X	
<i>Coenagrion ornatum</i>	(Sélys)	Agrion orné	D					X	X
<i>Cordulegaster bidentata</i>	Sélys	Cordulégastre bidenté	D					X	
<i>Epitheca bimaculata</i>	(Charpentier)	Cordulie à deux taches	D					X	
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	(Charpentier)	Leucorrhine à gros thorax	D		X	X	X	X	
<i>Onychogomphus uncatu</i>	(Charpentier)	Gomphe à crochets	D					X	
<i>Platycnemis latipes</i>	Rambur	Agrion blanchâtre	D					X	
<i>Sympetrum depressiusculum</i>	(Sélys)	Sympétrum à corps déprimé	D					X	
<i>Aeshna isoceles</i>	(Müller)	Aesche isocèle	V						
<i>Anax parthenope</i>	Sélys	Anax napolitain	V						
<i>Coenagrion lunulatum</i>	(Charpentier)	Agrion à lunules	V					X	X
<i>Gomphus graslini</i>		Gomphe à cercoïdes fourchus	V						
<i>Gomphus flavipes</i>	(Charpentier)	Gomphe à pattes jaunes	V		X			X	
<i>Lestes virens vestalis</i>	Rambur		V					X	
<i>Somatochlora arctica</i>	(Zetterstedt)	Cordulie arctique	V					X	
<i>Somatochlora flavomaculata</i>	(Van der Linden)	Cordulie à taches jaunes	V						
<i>Brachytron pratense</i>	(Müller)	Aesche printanière	R						
<i>Ceriatagrion tenellum</i>	(Villers)	Agrion délicat	R						
<i>Coenagrion hastulatum</i>	(Charpentier)	Agrion hasté	R					X	
<i>Coenagrion mercuriale</i>	(Charpentier)	Agrion de Mercure	R	E	X	X	X		
<i>Coenagrion pulchellum</i>	(Van der Linden)	Agrion gracieux	R						
<i>Coenagrion scitulum</i>	(Rambur)	Agrion mignon	R						
<i>Lestes barbarus</i>	(F.)	Leste sauvage	R						
<i>Lestes virens virens</i>	(Charpentier)	Leste verdoyant	R					X	
<i>Leucorrhinia dubia</i>	(Van der Linden)	Leucorrhine douteuse	R					X	
<i>Libellula fulva</i>	Müller	Libellule fauve	R						
<i>Ophiogomphus cecilia</i>	(Geoffroy in Fourcroy)	Gomphe serpent	R	V	X	X	X	X	
<i>Oxygastra curtisii</i>	(Dale)	Cordulie à corps fin	R	V	X	X	X		
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Sélys	Agrion orangé	R					X	
<i>Sympetrum meridionale</i>	S(élys)	Sympétrum méridional	R						



## LISTE ORTHOPTERES

Auteur : Emmanuel BOITIER (janvier 2001)

Date de mise à jour : janvier 2004

TAXON - nom latin -	- nom vernaculaire -	LRR	LRN	PN	DH II	DH IV	LA	AD
<i>Omocestus (Dirshius) raymondi (Yersin, 1863) ssp. raymondi (Yersin, 1863)</i>	Criquet des garrigues	D					X	
<i>Omocestus (Dirshius) petraeus (Brisout de Barneville, 1856)</i>	Criquet des grouettes	D						
<i>Tetrix (s. str.) bolivari Saulcy, 1901</i>	Tétrix caucasien	D						
<i>Aiolopus strepens (Latreille, 1804)</i>	Criquet farouche	D					X	
<i>Arcyptera (s. str.) fusca (Pallas, 1773)</i>	Criquet bariolé	D						X
<i>Mecosthetus parapleurus (Hagenbach, 1822)</i>	Criquet des roseaux	D						
<i>Oedaleus decorus (Germar, 1826)</i>	Oedipode soufrée	D					X	
<i>Uvarovitettix depressus (Brisout de Barneville, [1849])</i>	Tétrix déprimé	V					X	
<i>Stenobothrus (s. str.) nigromaculatus (Herrich-Schäffer, 1840)</i>	Criquet bourdonneur	V						
<i>Aiolopus thalassinus (Fabricius, 1781) ssp. thalassinus (Fabricius, 1781)</i>	Oedipode émeraude	V						
<i>Barbitistes serricauda (Fabricius, 1798)</i>	Barbitiste des bois	V					X	
<i>Gryllotalpa gryllotalpa (Linnaeus, 1758)</i>	Courtilière commune	V						
<i>Pteronemobius heydenii (Fischer, 1853)</i>	Grillon des marais	V					X	
<i>Pteronemobius lineolatus (Brullé, 1835)</i>	Grillon des torrents	V						
<i>Chorthippus (s. str.) montanus (Charpentier, 1825)</i>	Criquet palustre	V						
<i>Metrioptera (s. str.) brachyptera (Linnaeus, 1761)</i>	Decticelle des bruyères	V						
<i>Oedipoda germanica (Latreille, 1804)</i>	Oedipode rouge	V					X	
<i>Sphingonotus caeruleus (Linnaeus, 1767)</i>	Oedipode aigue-marine	V						
<i>Conocephalus (Xiphidion) dorsalis (Latreille, 1804)</i>	Conocéphale des roseaux	R						
<i>Chorthippus (s. str.) dorsatus (Zetterstedt, 1821) ssp. dorsatus (Zetterstedt, 1821)</i>	Criquet verte-échine	R						
<i>Isophya pyrenaica (Serville, 1839)</i>	Barbitiste des Pyrénées	R					X	
<i>Pezotettix giornae (Rossi, 1794)</i>	Criquet pansu	R					X	
<i>Miramella alpina (Kollar, 1833) ssp. subalpina (Fischer, 1850)</i>	Miramelle fontinale	R						X
<i>Metrioptera (Bicolorana) bicolor (Philippi, 1830)</i>	Decticelle bicolore	R					X	
<i>Myrmeleotettix maculatus (Thunberg, 1815) ssp. maculatus (Thunberg, 1815)</i>	Gomphocère tacheté	R						
<i>Tetrix (s. str.) ceperoi (Bolivar, 1887)</i>	Tétrix des vasières	R						
<i>Tetrix (Tetratetrix) tenuicornis Sahlberg, [1893]</i>	Tétrix des sablières	R						



Auteur : Olivier Villepoux

Date : janvier 2004

## LISTE ARAIGNEES

TAXON - nom latin -	nom vernaculaire	LRR	PN	DH II	DH IV	LA	Type
<i>Dolomedes plantarius</i> (Clerk)		V					T
<i>Eresus cinnaberinus</i> (Olivier)		V					X
<i>Gnaphosa nigerrima</i> L. Koch		V				X	T
<i>Haplodrassus moderatus</i> (Kulczynski)		V				X	T
<i>Heliophanus dampfi</i> Schenkel		V				X	T
<i>Pardosa femoralis</i> Simon		V					M
<i>Pardosa sphagnicola</i> (Dahl)		V				X	T
<i>Pardosa wagleri</i> (Hahn)		V				X	B
<i>Araneus circe</i> (Savigny & Audouin)		R				X	X
<i>Arctosa variana</i> (C.L.Koch)		R				X	X
<i>Argyroneta aquatica</i> (Clerk)		R					T
<i>Clubiona diversa</i> O.P.-Cambridge		R					T
<i>Dolomedes fimbriatus</i> (Clerk)		R					T
<i>Evarcha laetabunda</i> (C.L.Koch)		R					T
<i>Pardosa morosa</i> (L.Koch)		R				X	B
<i>Pardosa nigra</i> (C.L.Koch)		R				X	M
<i>Pardosa saltuaria</i> (L.Koch)		R					M
<i>Philaeus chrysops</i> (Poda)		R					X
<i>Pirata uliginosus</i> (Thore II)		R					T
<i>Thomisus onustus</i> Walckenaer		R					X
<i>Trochosa spinipalpis</i> (O.P.-Cambridge)		R				X	T
<i>Uloborus walckenaerius</i> Latreille		R					X

### Type = Type de milieu caractéristique :

**T** = espèces de Tourbières ou de marais, d'affinités faunistiques septentrionales voire des relictuelles glaciaires

**B** = espèces des berges vives des rivières torrentielles montagnardes, à affinités alpines

**M** = espèces des éboulis rocheux ou des pelouses montagnardes

**X** = espèces thermophiles ou thermo-xérophiles, à affinités méditerranéennes

# ANNEXE V : RESUME DES ORIENTATIONS REGIONALES DEFINIES POUR L'AUVERGNE

## 1/ LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES

ENJEU	OBJECTIF	ORIENTATION (OR)	EXEMPLES DE PISTES D'ACTION
<b>ENJEUX GENERAUX</b>	<i>Objectif 1 : limiter la fragmentation des milieux</i>	<b>OR 1 : Maintenir ou restaurer les corridors écologiques, éléments indispensables pour le déplacement des espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; soutenir les actions en faveur du maintien ou de la restauration des corridors écologiques</li> <li>&gt; inventorier les obstacles pour les déplacements de la faune au niveau régional et envisager les solutions possibles</li> </ul>
	<i>Objectif 2 : améliorer la sécurité des personnes et réduire la mortalité de la faune sauvage</i>	<b>OR 2 : Prendre des mesures pour limiter les collisions impliquant la faune sauvage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; inventorier et cartographier les zones de passage de la faune sauvage</li> <li>&gt; développer les systèmes de réflecteurs le long des routes</li> </ul>
	<i>Objectif 3 : améliorer les connaissances sur les espèces, les milieux naturels et les interactions (faune/activités humaines et faune/faune) et assurer une meilleure diffusion de ces connaissances</i>	<b>OR 3 : Développer les études sur les espèces, les milieux naturels et les interactions (faune/activités humaines et faune/faune) et favoriser le partage des connaissances entre partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; poursuivre les inventaires et les suivis et affiner les connaissances sur les espèces, les habitats et les corridors écologiques</li> <li>&gt; mettre en place des protocoles permettant de suivre l'évolution des milieux</li> </ul>
	<i>Objectif 4 : combler les lacunes de sensibilisation et d'information liées aux problématiques environnementales</i>	<b>OR 4 : Sensibiliser et informer le grand public, les propriétaires, les agriculteurs, les sylviculteurs, les partenaires, les élus, les collectivités... aux problématiques environnementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; développer et poursuivre la sensibilisation des pratiquants d'activités de plein air</li> <li>&gt; accentuer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les formations socio-professionnelles</li> </ul>

## 2/ LES ORIENTATIONS SUR LES HABITATS

TYPE DE MILIEU	OBJECTIF	ORIENTATION	EXEMPLES DE PISTES D'ACTION
<b>Milieux rupestres et cavernicoles</b>	<i>Objectif 1 : protéger les milieux rupestres et conserver la tranquillité de la faune sauvage spécifique de ces milieux</i>	<b>OR 5 : Tenir compte de la fragilité du milieu et de la présence d'espèces remarquables lors de la pratique d'activités en milieu rupestre et avant tout nouvel aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; identifier les zones où l'impact des activités sportives sur la faune et ses habitats est susceptible d'être important</li> <li>&gt; consulter les partenaires environnementalistes avant tout nouvel aménagement</li> </ul>
		<b>OR 6 : Sensibiliser le public à son impact possible sur le dérangement de la faune sauvage et la dégradation du milieu rupestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; partager les connaissances entre les pratiquants et les naturalistes</li> <li>&gt; informer et éduquer les pratiquants d'activités de plein air</li> </ul>
	<i>Objectif 2 : maintenir et favoriser les capacités d'accueil pour les chiroptères et l'ensemble de la faune sauvage</i>	<b>OR 7 : Conserver et protéger les milieux cavernicoles, habitats privilégiés pour l'hivernage des chauves-souris</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; réaliser un inventaire des cavités d'Auvergne</li> <li>&gt; informer et sensibiliser les propriétaires pour maintenir ces cavités</li> <li>&gt; poser des grilles à l'entrée des grottes ou des cavités</li> </ul>
<b>Milieux forestiers</b>	<i>Objectif 1 : conserver des habitats diversifiés propices à l'accueil de la faune sauvage</i>	<b>OR 8 : Améliorer la diversité des peuplements forestiers (espèces, classes d'âge, structure des peuplements, mode de gestion...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; développer la réalisation des documents de gestion durable</li> <li>&gt; améliorer par des actes de gestion le caractère naturel des forêts</li> </ul>
	<i>Objectif 2 : réduire les atteintes au milieu forestier et le dérangement de la faune sauvage</i>	<b>OR 9 : Sensibiliser les forestiers à leur rôle dans la conservation de la biodiversité en milieu forestier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; renforcer la concertation avec les forestiers</li> <li>&gt; sensibiliser les propriétaires, les élus et les exploitants forestiers aux mesures favorables à la biodiversité</li> </ul>



TYPE DE MILIEU	OBJECTIF	ORIENTATION	EXEMPLES DE PISTES D'ACTION
<b>Bocage et milieux semi-ouverts</b>	<i><b>Objectif 1</b> : favoriser la diversité paysagère et augmenter les capacités d'accueil pour la faune sauvage</i>	<b>OR 10 : Sauvegarder et restaurer un réseau bocager dans le paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; protéger, le plus possible, les réseaux bocagers lors des remembrements</li> <li>&gt; entretenir les haies en évitant de les tailler durant la reproduction de l'avifaune</li> </ul>
	<i><b>Objectif 2</b> : conserver un maximum de mosaïques de milieux intermédiaires</i>	<b>OR 11 : Gérer la dynamique des milieux semi-ouverts pour maintenir les différents types possibles à l'échelle régionale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; inventorier les milieux intermédiaires au niveau régional</li> <li>&gt; valoriser la multifonctionnalité de ces milieux</li> </ul>
<b>Milieux ouverts</b>	<i><b>Objectif 1</b> : accroître les capacités d'accueil pour la faune sauvage en améliorant la qualité et l'hétérogénéité des milieux ouverts</i>	<b>OR 12 : Favoriser des pratiques raisonnées et diversifiées favorables à la qualité des habitats et à la faune sauvage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; faire respecter les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires</li> <li>&gt; réintroduire les auxiliaires et développer leurs habitats</li> </ul>
		<b>OR 13 : Assurer à la faune sauvage des espaces intermédiaires entre les cultures et les prairies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; augmenter la mosaïque de milieux</li> <li>&gt; maintenir les haies et les bosquets existants</li> <li>&gt; favoriser les Jachères Environnement Faune Sauvage</li> </ul>
	<i><b>Objectif 2</b> : limiter les impacts des interventions sur la faune sauvage.</i>	<b>OR 14 : Prendre en compte la faune sauvage lors des interventions culturales et d'entretien de l'espace</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; étaler la période de fauche et intégrer un pourcentage de fauche tardive</li> <li>&gt; maintenir quelques zones non-fauchées</li> <li>&gt; favoriser la fauche centrifuge</li> </ul>
	<i><b>Objectif 3</b> : préserver les milieux ouverts de plaine et d'altitude en évitant leur fermeture</i>	<b>OR 15 : Favoriser une dynamique agricole et pastorale garantissant la qualité des milieux ouverts de plaine et d'altitude</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; mettre en place un entretien raisonné et adapté des milieux ouverts pour éviter leur fermeture</li> <li>&gt; soutenir le pastoralisme comme moyen de gestion et de conservation des milieux ouverts</li> </ul>

TYPE DE MILIEU	OBJECTIF	ORIENTATION	EXEMPLES DE PISTES D'ACTION
<b>Milieux humides</b> (milieux fluviaux et lacustres et zones humides)	<i>Objectif 1 : lutter contre la disparition et la dégradation des milieux humides</i>	<b>OR 16 : Conserver les milieux humides et maintenir leurs potentialités écologiques</b>	> poursuivre l'inventaire de ces milieux et mettre en place un réseau régional cohérent > ne plus assécher de zones humides
		<b>OR 17 : Adapter les modes de gestion et les pratiques agricoles et sylvicoles en fonction des milieux humides</b>	> promouvoir les bonnes pratiques agricoles et sylvicoles adaptées à chaque milieu humide > sensibiliser les acteurs et les propriétaires
	<i>Objectif 2 : favoriser la faune aquatique en maintenant l'état naturel des cours d'eau et en améliorant la qualité de l'eau</i>	<b>OR 18 : Lutter contre la pollution des eaux et conserver ou restaurer l'état naturel des cours d'eau</b>	> préserver la dynamique fluviale et l'espace de liberté des cours d'eau > réaliser un entretien modéré et adapté des berges et privilégier des revégétalisations
<b>Milieux urbains et péri-urbains</b>	<i>Objectif 1 : favoriser le maintien des habitats urbains accueillant les espèces habituellement présentes et tolérées</i>	<b>OR 19 : Assurer le maintien des habitats des espèces vivant dans les milieux urbains et péri-urbains lors de leur aménagement</b>	> développer les conseils avant les aménagements > mettre en place une reconnaissance préalable à tous travaux
	<i>Objectif 2 : faire admettre la cohabitation en ville hommes-animaux, et intervenir en cas de nécessité (santé et dommages matériels importants)</i>	<b>OR 20 : Contrôler les populations, réduire les nuisances causées par la faune sauvage et sensibiliser le public</b>	> conseiller les maires sur les moyens réglementaires de régulation > accentuer les prélèvements autour des zones urbaines et péri-urbaines pour les sangliers, les lapins et les renards

### 3/ LES ORIENTATIONS SUR LES ESPECES

ENJEU	OBJECTIF	ORIENTATION	EXEMPLES DE PISTES D'ACTION
<b>Compétition</b>	<i>réduire les populations d'espèces exogènes dans le milieu naturel</i>	<b>OR 21 : Lutter contre les espèces exogènes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; surveiller l'arrivée de nouvelles espèces exogènes et leur air de répartition et prendre rapidement des mesures d'éradication</li> <li>&gt; arrêter la délivrance d'autorisation de vente de ces espèces exogènes et interdire leur introduction dans le milieu naturel</li> </ul>
<b>Dégâts</b>	<i><u>Objectif 1</u>: limiter les dégâts de la grande faune sur les activités humaines.</i>	<b>OR 22 : Définir les conditions d'une situation acceptable entre les dégâts de la grande faune (ongulés) et les activités agricoles et forestières en gérant à la fois les populations animales et les capacités d'accueil du milieu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; poursuivre et généraliser les opérations de suivi des populations animales</li> <li>&gt; adapter le plan de chasse par secteur de gestion en fonction d'objectifs agricoles, forestiers et faunistiques...</li> <li>&gt; inventorier et cartographier les surfaces des peuplements forestiers et des cultures sensibles aux dégâts en Auvergne</li> </ul>
	<i><u>Objectif 2</u>: limiter les dégâts de la petite faune non protégée sur les activités humaines.</i>	<b>OR 23 : Définir les conditions d'une situation acceptable entre la petite faune non protégée, les milieux et les activités humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; analyser la situation globalement en prenant en compte l'ensemble des incidences positives ou négatives des espèces en cause et en les hiérarchisant</li> <li>&gt; élaborer des diagnostics partagés par les acteurs à la fois sur les dégâts et sur l'implication des espèces</li> </ul>
	<i><u>Objectif 3</u>: prévenir les dégâts des espèces protégées sur les activités humaines et les limiter.</i>	<b>OR 24 : Définir les conditions d'une situation acceptable entre les espèces protégées, les milieux et les activités humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; élaborer des diagnostics partagés par les acteurs à la fois sur les dégâts et sur l'implication des espèces</li> <li>&gt; améliorer et appliquer les méthodes d'évaluation tant des dégâts eux-mêmes que de la responsabilité des espèces</li> </ul>

ENJEU	OBJECTIF	ORIENTATION	EXEMPLES DE PISTES D'ACTION
<b>Sanitaires</b>	<i>réduire les risques de transmissions de maladies entre la faune sauvage, la population humaine et les animaux d'élevage</i>	<b>OR 25 : Améliorer les connaissances et l'information concernant les maladies transmissibles à l'homme et les maladies circulant entre la faune sauvage et les animaux domestiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; conforter le réseau SAGIR, sous la coordination de l'ONCFS</li> <li>&gt; étudier les mesures de gestion applicables et adaptées aux différents types de contamination</li> </ul>
<b>Animaux errants</b>	<i>limiter les effectifs des populations de chiens et chats errants</i>	<b>OR 26 : Mettre en œuvre des moyens pour lutter contre les chats et chiens errants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; sensibiliser les propriétaires d'animaux domestiques et les responsabiliser</li> <li>&gt; poursuivre les campagnes de stérilisation des chats errants menées par la SPA</li> </ul>
<b>Conservation</b>	<i>non intitulé</i>	non intitulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; poursuivre et développer des études et des gestions de conservation en faveur des espèces à enjeux de conservation</li> <li>&gt; veiller à maintenir ou restaurer les habitats de ces espèces à long terme</li> </ul>

## **ANNEXE VI : CREDITS PHOTOGRAPHIQUES**

**Couverture** : - l'Allier à Chatel de Neuvre (03) (SAILLARD J., CEPA)  
- haie basse à Arpajon sur cère (15) (Mission haies CRPF)  
- milan royal (RIOLS R., LPO Auvergne)  
- chevreuil (*Capreolus capreolus*) (BARBIER L., ONCFS)  
- massif du Sancy (RIOLS R., LPO Auvergne)

**Page 4** : - chaîne des puys (RIOLS R., LPO Auvergne)  
- papillon petite tortue (*Aglais urticae*) (PUISSAUVE P., ONCFS)  
- loutre d'Europe (*Lutra lutra*) dans le Puy-de-Dôme (BILDAN E., ONCFS)

**Page 5** : - paysage du PNR des Volcans d'Auvergne (RIOLS R., LPO Auvergne)

**Page 8** : - troupeau de vaches (63) (BELLANGER X., ONCFS)  
- plaine de la Limagne à Vertaizon (63) (Mission haies CRPF)  
- culture de blé à Champeix (63) (BELLANGER X., ONCFS)  
- troupeau de vaches Salers (Auvergne Agricole)

**Page 11** : - futaie de chêne, forêt de Tronçais (03) (Agence sygma, mis à disposition par l'ONF)  
- pin sylvestre (GRATZER, ONF)

**Page 13** : - taillis sous futaie (03) (CRPF Auvergne)

**Page 14** : - plantations de résineux (ONF)

**Page 15** : - méandre de Queuille dans les gorges de la Sioule (63) (CRPF Auvergne)  
- ruisseau à Ris (63) (CRPF Auvergne)

**Page 16** : - marais de Limagne (43) (AUROUX D., DIREN)  
- tourbière du Mont Bar (43) (HENON J-M., CRPF Auvergne)

**Page 17** : - haie basse à Arpajon sur cère (15) (Mission haies CRPF)  
- friche dans les Monts du Forez (63) (CRPF Auvergne)

**Page 18** : - plantation de haies à Neuvéglise (15) (Mission haies CRPF)

**Page 19** : - vue de Clermont-ferrand (BELLANGER X., ONCFS)  
- autoroute A 71 (BELLANGER X., ONCFS)

**Page 21** : - activité de chasse (MIDOUX E., ONCFS)  
- activité de chasse (MIDOUX E., ONCFS)

**Page 22** : - chemin de randonnée (BARBIER L., ONCFS)  
- station de sport d'hiver du Mont dore (63) (BELLANGER X., ONCFS)

**Page 23** : - pêcheur à la Couze Pavin à Besse (63) (DESMOLLES F., Fédération de pêche 63)  
- aménagement de la tourbière de la Barthe (63) (RIOLS R., LPO Auvergne)

**Page 28** : - blaireau écrasé (*Meles meles*) (BARBIER L., ONCFS)  
- sorties scolaires (LERAY G., ONCFS)

- trafic routier (BELLANGER X., ONCFS)

**Page 37** : - rocher de Prades (43) (RIOLS R., LPO Auvergne)

**Page 40** : - mine de Navogne à Bas-en-Basset (43) (LEGRAND R.)  
- grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (chauve-souris) (SCHWAAD F., mis à disposition pour Chauves-souris Auvergne)

**Page 43** : - forêt des colettes (03) (CRPF Auvergne)

**Page 44** : - forêt dans le secteur de Craponne sur Arzon (43) (CRPF Auvergne)  
- forêt de ravin à St Victor Montvianeix (63) (CRPF Auvergne)

**Page 45** : - vue aérienne de boisements monospécifiques de résineux dans le Livradois-Forez (CRPF Auvergne)

**Page 52** : - bocage dans la plaine de St-Flour (15) (RIOLS R., LPO Auvergne)  
- landes à genêts purgatifs dans la vallée de la Desges (43) (RIOLS R., LPO Auvergne)

**Page 58** : - zone de culture à Plauzat (63) (BELLANGER X., ONCFS)  
- zone d'estive à la Godivelle (63) (BELLANGER X., ONCFS)

**Page 66** : - l'Allier à Chatel de Neuvre (03) (SAILLARD J., CEPA)  
- boire du val d'Allier à Cournon (63) (CRPF Auvergne)

**Page 67** : - tourbière du Jolan (15) (RIOLS R., LPO Auvergne)

**Page 75** : - vue de Clermont-ferrand (BELLANGER X., ONCFS)  
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) (chauve-souris) (SCHWAAD F., mis à disposition pour Chauves-souris Auvergne)  
- renard (*Vulpes vulpes*) (MASSIT P., ONCFS)

**Page 81** : - rat musqué (*Ondatra zibethica*) (PUISSAUVE P., ONCFS)  
- ragondin (*Myocastor coypus*) (BARBIER L., ONCFS)  
- tortue de Floride (*Chrysemys sp*) (RIOLS R., LPO Auvergne)

**Page 85** : - cerf (*Cervus elaphus*) (BARBIER L., ONCFS)  
- chevreuil (*Capreolus capreolus*) (BARBIER L., ONCFS)  
- campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*) (BARBIER L., ONCFS)

**Page 86** : - fouine (*Martes foina*) (MASSIT P., ONCFS)  
- blaireau (*Meles meles*) (MASSIT P., ONCFS)  
- dégâts de castor (*Castor fiber*) sur peupliers dans le 63 (MESBAUER M., ONCFS)

**Page 94** : - prélèvement sanguin sur un marcassin (HARS J., ONCFS)  
- lapin (*Oryctolagus cuniculus*) atteint de myxomatose (BARBIER L., ONCFS)

**Page 103** : - milan royal (*Milvus milvus*) (RIOLS R., LPO Auvergne)  
- murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) (chauve-souris) (SCHWAAD F., mis à disposition pour Chauves-souris Auvergne).